

ACTUALITÉ

INFO EN IMAGES BLOGS DÉ

SUIVRE LE FIGARO LE SCAN



Politique International Société

Sciences Santé Environnement Météo

Phoques: feu vert à l'embargo européen

AFP Mis à jour le 28/10/2010 à 14:55 | publié le 28/10/2010 à 14:55 Réagir

J'aime

Tweeter

0

0

S'abonner au Figaro.fr

La Cour européenne de justice a débouté des organisations représentant notamment des Inuits du Canada, qui s'opposaient en justice à l'embargo de l'UE sur les produits dérivés du phoque, a-t-on appris aujourd'hui auprès de la juridiction.

L'embargo européen, en vigueur partiellement depuis le 20 août, est désormais total et s'applique notamment aux seize organisations, dont la principale organisation inuit du Canada, Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), qui avaient déposé un recours demandant la suspension de cet embargo.

"La demande en référé est rejetée", a décidé le président du tribunal de la Cour européenne de justice (CEJ) dans un arrêt en date du 25 octobre. Le juge a rejeté les arguments des plaignants qui mettaient en avant le préjudice financier imputable à l'embargo ou le risque de suicide des jeunes dans les communautés inuit.

Les opposants à l'embargo ont encore la possibilité de faire appel.

L'embargo de l'UE, décidé en juillet 2009 sous la pression de défenseurs des animaux - dont l'ancienne star française Brigitte Bardot - qui dénonçaient la "cruauté" des chasseurs, avait été contesté auprès de la CEJ par ITK.

Commentaire (1) | J'aime | Partager | Classer

Le Flash

Actu

Éco

23h24 ASO rachète le Tour de

22h36 L'ex-patron d'UniCredit

22h07 Wall Street finit sans di

21h53 TVA sociale : les regrets

21h44 Nucléaire iranien: nouv

20h50 Reprise Lejaby dans "l'i

20h48 Le pétrole finit en net re

19h48 5 contrats pour Vinci au

 | Tout le Flash Économie**CAC 40** : 3.376,66 (+0,27%)

Bourse | mes outils | cotations